

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026
À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (durée de 20 minutes - sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour)

4. AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

4.1. Dossier 2601-DM-529 - Bâtiment industriel numéro 3 - Projet intégré Rosefellow - 900, rue Hector-Lanthier - Zone I-1 320 - Audition et décision sur la demande visant à réduire le pourcentage de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640, autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A et autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640.

4.1.1. Période de questions et commentaires.

5. SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Adoption des procès-verbaux - Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026 tel que soumis.

6. RÈGLEMENTS

6.1. Adoption du Règlement RV-1798 - Règlement RV-1798 abrogeant le Règlement RV-1072 concernant la délégation de pouvoirs pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres .

6.2. Avis de motion et dépôt du Règlement RV-1789-1 - Règlement RV-1789-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1789 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2026.

6.3. Avis de motion et dépôt du Règlement RV-1794 - Règlement RV-1794 décrétant des travaux de réfection des infrastructures incluant le poste de pompage de la rue Gilles, carré Dubois et 9e Avenue et un emprunt à cette fin.

6.4. Présentation, avis de motion et dépôt du Règlement RV-1799 - Règlement RV-1799 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2025.

6.5. Procédure d'enregistrement - RV-1710-2 - Prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 2 au 5 février 2026 sur le Règlement RV-1710-2 modifiant le Règlement RV-1710 décrétant l'acquisition de véhicules lourds pour le Service de sécurité incendie et leur financement par emprunt.

6.6. Procédure d'enregistrement - RV-1795 - Prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 23 au 26 février 2026 sur le Règlement RV-1795 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2026 et leur financement par emprunt.

7. FINANCES

- 7.1. Rapport sur les autorisations de dépenses - Prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses pour la période du 9 janvier au 12 février 2026.
- 7.2. Sommaire mensuel des déboursés - Prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1er au 31 janvier 2026.
- 7.3. Liste de certificats de paiement
 - 7.3.1. Service des travaux publics - Accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service des travaux publics en date du 26 janvier 2026, révisée par le Service des finances le 29 janvier 2026 montrant un total de 84 566,57 \$ et en autoriser le paiement.
- 7.4. Rapport d'activités du trésorier - Partis politiques et candidats indépendants autorisés - Année 2025 - Prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville de Boisbriand pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
- 7.5. Remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pendant l'exercice financier 2025 - Prendre acte du dépôt par le trésorier de la liste des remboursements autorisés pendant l'exercice financier 2025 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers.

8. AFFAIRES DU CONSEIL

- 8.1. Désignation du maire suppléant - Désigner, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, le maire suppléant à compter du 11 mars 2026 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

9. ADMINISTRATION

- 9.1. Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité - Joindre le Regroupement d'assurances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et mandater cette dernière pour agir à titre de mandataire du Regroupement et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 9.2. Politique de remboursement des activités de loisirs - Adoption de la mise à jour.
- 9.3. Soumissions - Fourniture de mélange bitumineux - Contrat 2026-2437 - Accuser réception d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions et décision sur l'octroi du contrat.
- 9.4. Offre de services - Acquisition d'un tracteur frontal compact neuf avec équipement et accessoires - Contrat 2026-2438 - Octroi du contrat.
- 9.5. Offre de services - Fourniture et livraison de peinture pour marquage de la chaussée - Contrat 2026-2441 - Octroi du contrat.
- 9.6. Frais accessoires - Contrat 2024-2200 - Autoriser la demande de frais accessoires au montant de 208 348,83 \$, toutes taxes comprises, représentant la dépense des avenants #2 et #4 du contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration, du remplacement du dégrilleur et du système de déshydratation des boues octroyé à CIMA + S.E.N.C..
- 9.7. Acquisition - 25, rue Gilles - Lot 3 005 732 du cadastre du Québec - Autoriser l'acquisition par la Ville du lot 3 005 732 du cadastre du Québec, propriété de Revenu Québec et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

- 9.8. Règlement hors cour - Expropriation à des fins municipales - Les Berges de Boisbriand inc. - Approuver l'entente finale intervenue entre les parties, autoriser le paiement prévu et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 9.9. Transaction quittance - Dossier 700-17-019865-236 - Approuver l'entente finale intervenue entre les parties, autoriser le paiement prévu et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 9.10. Désignation des avocats et conseillers juridiques externes de la Ville de Boisbriand - Confirmer les firmes d'avocats et conseillers juridiques à être mandatées par le Service juridique et greffe de la Ville de Boisbriand.
- 9.11. Encan municipal 2026 - Autoriser la tenue d'une vente à l'encan des biens non réclamés en possession de la Ville ainsi que des biens et équipements dont elle désire se départir, le samedi 9 mai 2026 et mandater le cabinet Latraverse Huissiers de Justice pour procéder à la vente.
- 9.12. Pépinière municipale - Autorisation de prélever gratuitement des tiges de saules pour la Fiducie agroécologique de Boisbriand - Autoriser gratuitement la récolte de 800 tiges de saules de la pépinière municipale, par des étudiants du Collège Lionel-Groulx sous la supervision de leurs professeurs du département d'horticulture, pour le projet de plantation de boutures sur les terres de la Fiducie agroécologique de Boisbriand.
- 9.13. Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) - Entente de partenariat et représentation pour 2026 - Autoriser le renouvellement de l'entente pour l'année 2026 et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.
- 9.14. Table action culture MRC Thérèse-De Blainville - Autoriser la personne titulaire du poste de chef de division culture et développement social, ou, en son absence, une personne occupant un poste subalterne au sein de la direction du Service des loisirs, à représenter de façon permanente la Ville de Boisbriand à la Table action culture MRC Thérèse-De Blainville.
- 9.15. Autorisations du conseil conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à l'obtention d'un permis d'événement délivré par le Service de sécurité incendie, le cas échéant :
- 9.15.1. Collecte de fonds par des organismes partenaires communautaires - Autoriser la Maison des jeunes Sodarrid, la Ligue navale du Canada, succursale Boisbriand et le 1er Groupe Scout de Boisbriand à tenir cinq points de collecte dans le cadre d'une collecte de fonds annuelle le samedi 11 avril 2026, reportée au 18 avril 2026 en cas de conditions météorologiques extraordinaires, entre 9 h et 16 h.
- 9.15.2. Fête nationale 2026 - Autoriser la tenue de feux d'artifice, la fermeture de tronçons de rues, le bruit, la tenue de l'événement en dehors des heures d'ouverture du parc, la présence de camions alimentaires, l'utilisation d'un appareil de cuisson à l'air libre, la vente de denrées alimentaires, la consommation et la vente de boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement qui se tiendra le 23 juin 2026 au parc René-Lévesque.
- 9.15.3. Les Beaux Lundis 2026 - Autoriser la fermeture d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, le bruit, la tenue de l'événement en dehors des heures d'ouverture du parc, la vente de denrées alimentaires, la présence d'un camion alimentaire, l'utilisation d'un appareil de cuisson à l'air libre, la consommation et la vente de boissons alcoolisées dans le cadre de la tenue de cet événement qui se tiendra les 13, 20, 27 juillet, 3 et 10 août 2026 au parc Claude-Jasmin.
- 9.15.4. Festival Un air d'ici et d'ailleurs 2026 - Autoriser la fermeture d'une partie de la rue Adrien-Chartrand, le bruit, la tenue de l'événement en dehors des heures d'ouverture du parc, la présence d'un camion alimentaire, l'utilisation d'un appareil de cuisson à l'air libre, la vente de denrées alimentaires, la consommation et la vente de boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement qui se tiendra les 6, 7 et 8 juillet 2026 au parc Claude-Jasmin.
- 9.16. Aide financière à l'achat et à l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique - Modification des conditions d'admissibilité - Modifier l'exigence d'achat de la borne dans un commerce québécois, pour une exigence d'achat de la borne dans un commerce canadien et réévaluer rétroactivement les dossiers refusés en 2025 en raison de cette exigence.

- 9.17. Programme PRIMEAU 2023-2033 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033 et s'engager à respecter toutes les modalités applicables.
- 9.18. Demandes de gratuité
- 9.18.1. Prêt de la Maison du citoyen - Les Pionniers de Boisbriand - Autoriser une gratuité supplémentaire à l'organisme pour la tenue de sa fête de fin d'année prévue le 16 mai 2026.
- 9.18.2. Utilisation sans frais du parc Derek-Aucoin - Événement de l'organisme Le bureau coordonnateur Soleil-Levant - Autoriser l'utilisation sans frais du parc Derek-Aucoin par l'organisme pour la tenue d'un événement à être tenu le 16 juin 2026, autoriser le prêt de matériel sans frais à l'occasion de cet événement et mandater le Service des loisirs pour traiter la demande logistique et effectuer la réservation.

10. PLANIFICATION ET URBANISME

- 10.1. Statistiques des permis de construction - Accuser réception des statistiques des permis émis au cours du mois de janvier 2026 montrant un total mensuel de 793 751 \$ et un cumulatif annuel du même montant.
- 10.2. Décisions sur des demande d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 10.2.1. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7311 à 7323, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.2. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7329 à 7341, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.3. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7347 à 7359, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.4. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7192, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.5. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7193, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.6. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7196, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.7. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7197, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.8. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7202, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet

de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

- 10.2.9. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7203, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.10. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7206, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.11. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - Les Boisés Dion - 7207, rue Marie-Desjardins - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 100 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.12. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7085, rue Jean-Claude-Langlois - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 83 700 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.13. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7115, rue Jean-Claude-Langlois - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 84 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.14. Projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé - Les Boisés Dion - 7329, rue Mérilda-Dion - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 3 850 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.15. Projet de construction d'un bâtiment commercial - 146, chemin de la Côte Sud - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.16. Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal - Subaru Rive-Nord - 4530, rue Ambroise-Lafortune.
- 10.2.17. Projet de rénovation d'un bâtiment résidentiel - 474 à 478, Marie-C.-Daveluy.
- 10.2.18. Projet de rénovation extérieure - 41, chemin de l'Île-de-Mai.
- 10.2.19. Projet d'aménagement d'un espace tampon entre les zones C-2 475-1 et R-1 475 - 146, chemin de la Côte Sud - Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 6 500 \$ pour le projet d'aménagement de l'espace tampon qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.
- 10.2.20. Projet d'enseignes murales - Rogers Fido - 2655, rue d'Annemasse.
- 10.2.21. Projet d'enseigne détachée - Busch - 1740, boulevard Lionel-Bertrand.
- 10.3. Décision sur une demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 10.3.1. Projet de construction du bâtiment numéro 3 - Projet intégré Rosefellow - 900, rue Hector-Lanthier.
- 10.4. Décisions sur des demandes d'approbation d'ententes relatives à l'amélioration de l'offre en matière de logement abordable, social ou familial assujetties au Règlement RV-1783

10.4.1. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7085, rue Jean-Claude-Langlois.

10.4.2. Projet de construction d'un bâtiment multifamilial - Les Boisés Dion - 7115, rue Jean-Claude-Langlois

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1. Rapport mensuel d'embauches - Accuser réception du rapport d'embauches temporaires de personnel pour le mois de février 2026, tel que dressé par le directeur général conformément au Règlement RV-1497.

11.2. Embauches au Service des travaux publics

11.2.1. Contremaître, horticulture, foresterie et pépinière - Poste cadre régulier à temps complet.

11.2.2. Contremaître, fin de semaine - Poste cadre régulier à temps complet.

11.2.3. Contremaître, division bâtiments et conception - Poste cadre régulier à temps complet.

11.2.4. Contremaître, division parcs et espaces verts - Poste cadre régulier à temps complet.

11.2.5. Jardiniers - Postes syndiqués auxiliaires.

11.3. Embauches au Service de sécurité incendie

11.3.1. Agent en prévention incendie - Poste syndiqué régulier à temps complet.

11.3.2. Inspecteur en prévention incendie - Poste syndiqué régulier à temps complet.

11.4. Embauche au Service des communications et des relations avec les citoyens

11.4.1. Agente, service aux citoyens - Poste syndiqué régulier à temps complet.

11.5. Lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 - Autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 29 ayant trait à l'abolition du poste de chef d'équipe menuiserie et à la création du poste de chef d'équipe parcs et espaces verts.

12. COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

12.1. Comité de retraite - Autoriser la signature de la convention entre la Ville de Boisbriand et les membres représentant le Comité de retraite.

12.2. Désignation des membres citoyens - Différents comités et commissions - Nommer les citoyens à titre de membres des différents comités et commissions du conseil, en remplacement de toute nomination antérieure.

13. ORGANISMES

13.1. Organismes à but non lucratif - Programme d'assurance assumée par la Ville - D'assumer un montant bonifié à 601,01\$ incluant, 467\$ de prime d'assurance de base, 55\$ de frais administratifs, 25\$ de frais d'assistance juridique et les taxes applicables pour chacun des organismes apparaissant à la liste des organismes à but non lucratif identifiée à la résolution 2026-01-042.

13.2. Organismes reconnus - Retrait d'un organisme - Ne plus reconnaître l'organisme Projet Équestre Goldie.

13.3. Demande d'aide financière

13.3.1. 250 \$ à l'Association des bénévoles des Centres d'hébergement Drapeau-Deschambault, Hubert-Maisonneuve et Blainville.

14. APPUI ET PROCLAMATION

- 14.1. Demande de mise en place d'une clause de droits acquis - Programme de l'expérience québécoise - Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une clause de droits acquis pour les personnes établies au Québec à titre de résidentes et résidents temporaires lors de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).
- 14.2. Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive - Mandat 2025-2029 - Proclamer la journée du 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour chaque année du mandat électoral 2025-2029.
- 14.3. Tracé du TGV Québec-Toronto et implantation d'une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel - Déclaration d'appui à la Ville de Mirabel dans ses demandes au gouvernement du Canada.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (durée de 20 minutes - sujets inscrits à l'ordre du jour)

16. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE
